

**Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
Ministère de la Culture**

**Concours externe, interne et examen professionnel de catégorie A
pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2023**

23-MC-AUE-PROGRAPH-ÉCRIT-P

**Épreuve écrite d'admissibilité
Option PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN et PAYSAGER**

Épreuve à option, avec proposition graphique, accompagnée de commentaires en décrivant les différentes étapes.

=> pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager :

À partir du dossier joint, les candidats devront :

- Décrire et analyser les pathologies de l'édifice et proposer une solution de consolidation d'urgence ;
- Proposer un projet d'aménagement et d'extension pour un centre culturel.

L'épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse et de compréhension d'un bâti par les candidats, leur discernement, leur aptitude à poser un diagnostic technique et leur capacité de proposition et d'adaptation au contexte.

Durée de l'épreuve : 8 heures

Note éliminatoire : < 5/20

Coefficient : 10

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice est autorisé.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie (calque), ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.

- Les collages sont interdits.

- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 35 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (34 pages)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Ministère de la Culture

CONCOURS AUE session 2023, épreuve graphique en 8 heures

Concours externe et interne - épreuve n°3 et examen professionnel - épreuve n°2
pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État
épreuve à option, avec propositions graphiques, accompagnées de commentaires en décrivant les différentes étapes

Option : patrimoine architectural, urbain et paysager

COMMUNE DE BARBENTANE DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Sécurisation de la chapelle et aménagement / extension de l'ancien couvent des Pères de l'Observance.

Nota : le présent sujet est totalement fictif :

Pour les besoins de l'exercice, certaines données ne correspondent pas à la réalité ni à l'état actuel des édifices présentés.

Ce qui fait foi est ce qui figure dans l'énoncé qui suit et dans les pièces graphiques qui y sont jointes.

SOMMAIRE

Données géographiques et urbaines	page 3/35
Données géologiques et hydrauliques	page 4/35
Protections au titre du code du patrimoine.....	page 5/35
Historique du couvent et plans anciens.....	page 6/35
Évolution de 1830 à aujourd'hui.....	page 7/35
Photos d'ensemble du couvent avant démolition des hangars	page 8/35
Sujet Exercice I : projet de sécurisation	
Planches photos	pages 9/35 à 12/35
Relevé des pathologies	pages 13/35 à 16/35
Énoncé de l'exercice	page 17/35
Sujet Exercice II : projet d'aménagement	
Environnement du couvent (vue aérienne et plan).....	pages 18/35 et 19/35
Photos de l'environnement depuis le sol	pages 20/35 à 23/35
Photos intérieures	pages 24/35 à 29/35
Énoncé de l'exercice	page 30/35
Cahiers de plans	pages 31/35 à 35/35

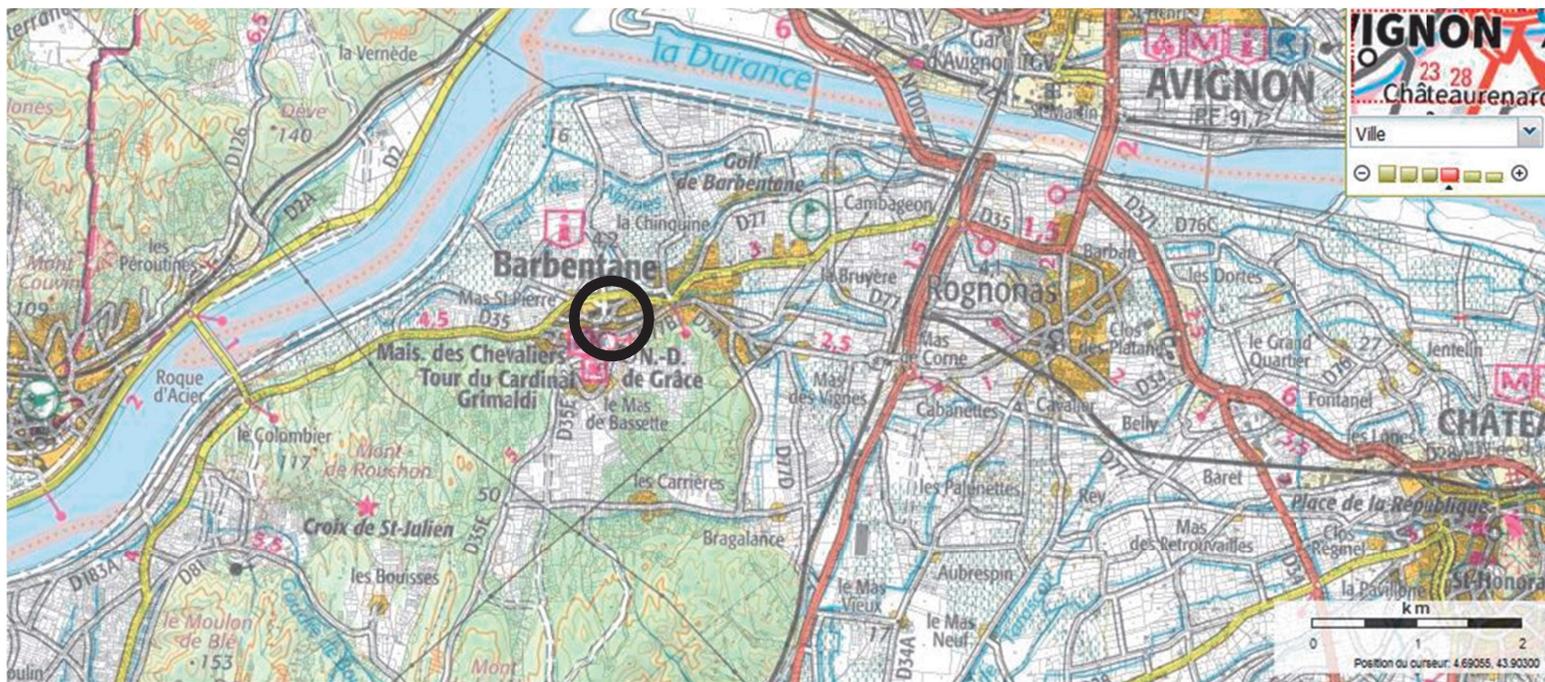
Si un candidat est amené à repérer ce qui peut lui sembler être une erreur d'énoncé, il le signalera sur sa copie et devra poursuivre sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il a été amené à prendre.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ QUELQUE SOIT SON SUPPORT

Données géographiques et urbaines

La commune de Barbentane se situe en limite nord-ouest du département des Bouches-du-Rhône, à la confluence de la Durance et du Rhône, dans l'orbite de l'agglomération avignonnaise.

Elle est adossée au massif de la Montagnette au sud (site inscrit par arrêté du 17 12 1970).



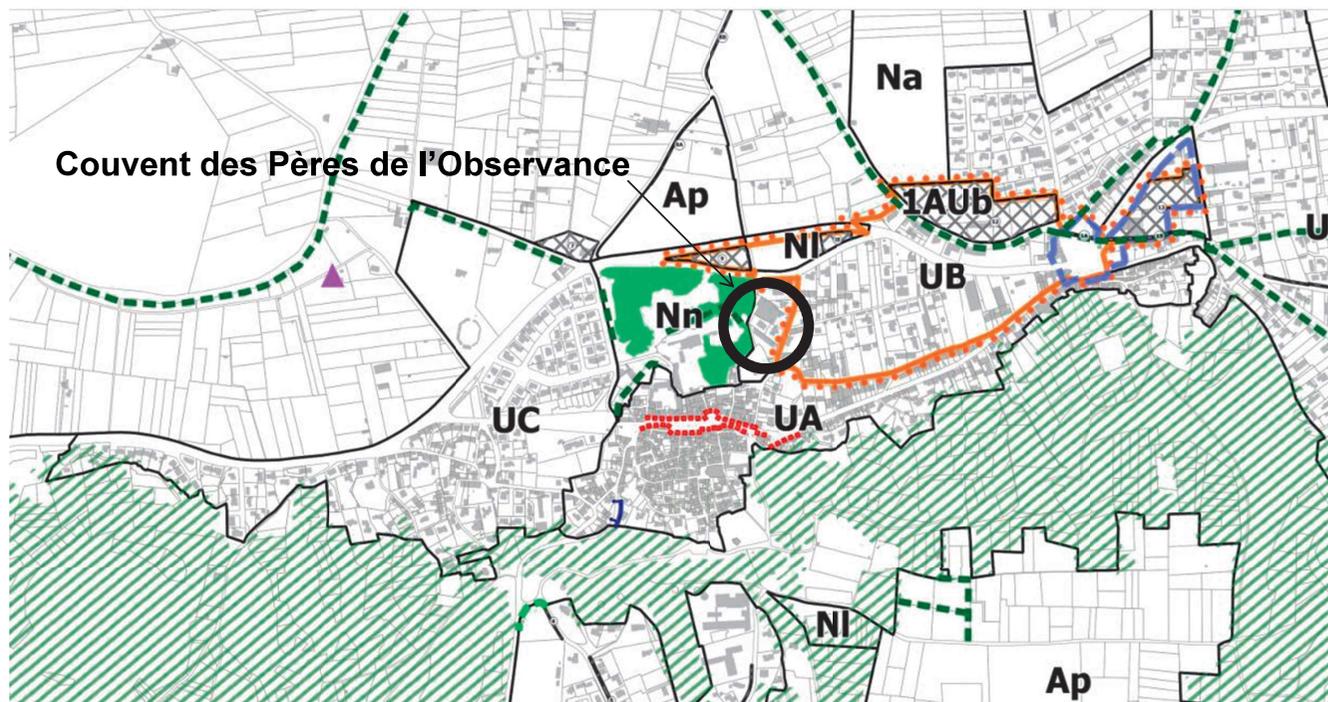
Le couvent est situé en limite de la plaine alluviale, à l'extérieur et au nord du noyau villageois.

Il est situé en secteur constructible, (zone UB du PLU sous prescription du PPRI, imposant la cote de référence 16,80 NGF (aléa exceptionnel).

Quartier d'habitat dans lequel la création d'équipement culturel est possible.

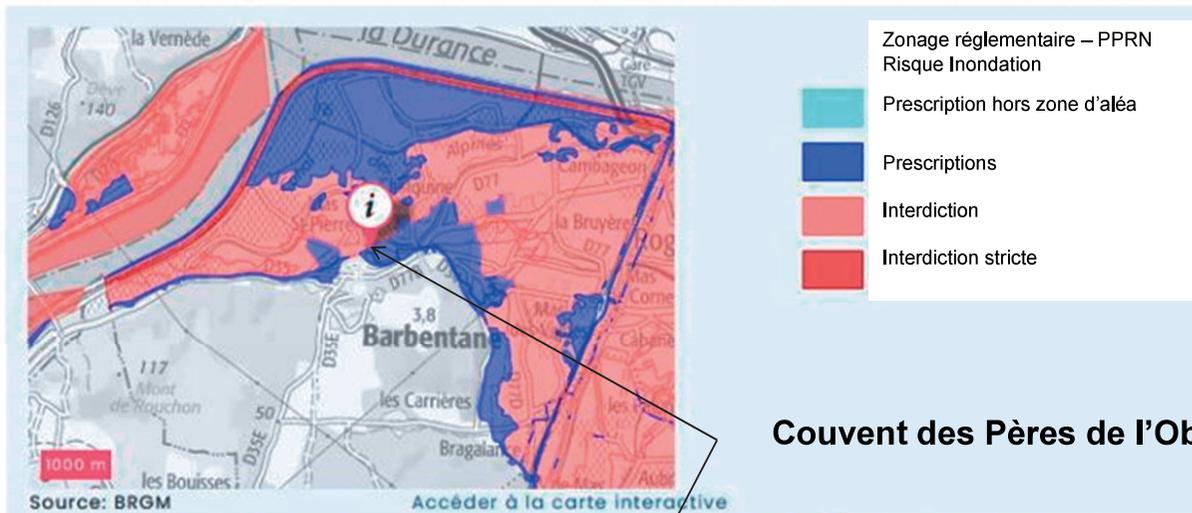
L'ensemble étant protégé au titre du PLU (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, il peut être dérogé aux règles concernant la perméabilité des clôtures.

On peut déroger aux règles de hauteur, d'alignement et d'implantation pour les installations de service public ou d'intérêt collectif.



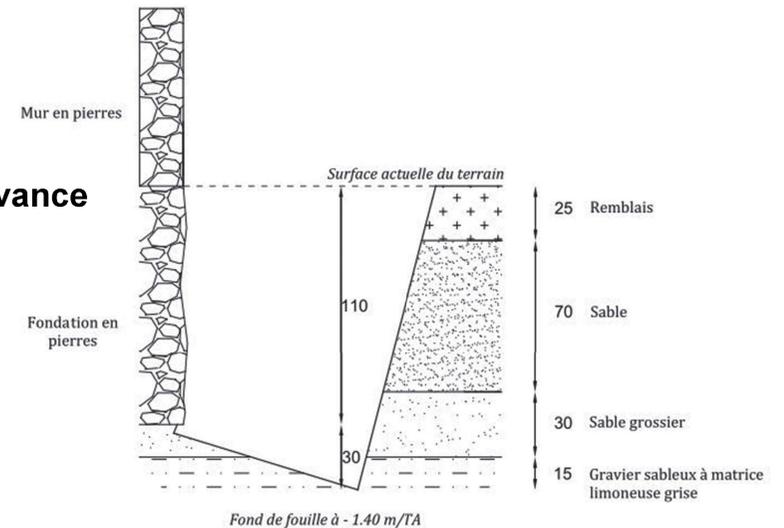
Données géologiques et hydrauliques

Extraits du PPRI



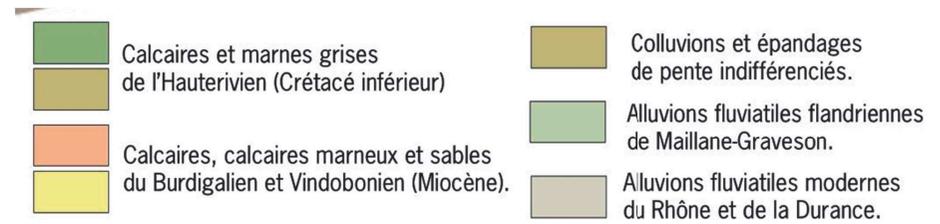
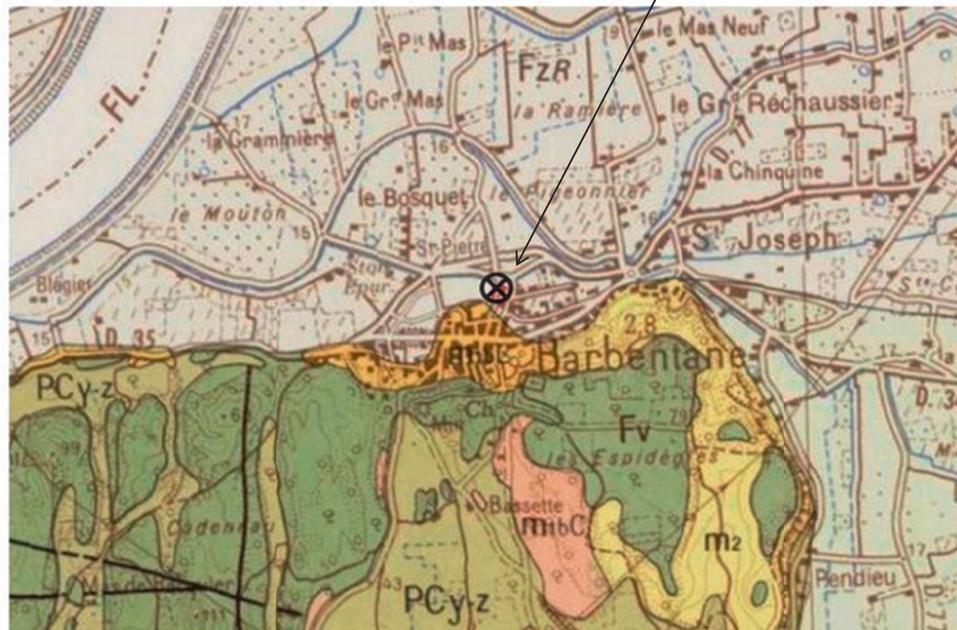
Le couvent de Barbentane est implantée en limite de zone inondable (zone d'aléa exceptionnel avec prescription) et sur une zone d'alluvions.

Le terrain est placé dans une zone d'aléa moyen vis-à-vis du retrait gonflement des argiles.



Les sondages de sols sous l'emprise du couvent ont révélé sous les bâtiments existants des fondations à plus de 1,50 m de profondeur posées sur un sol de gravier et limons argileux.

Ce type de sol présente un aléa faible aux phénomènes de retrait et gonflement. Cependant ils sont sensibles à une chute de consistance due à l'hydratation.



Protections au titre du code du Patrimoine



Tour Anglica

Le centre de Barbantane possède quatre monuments historiques :

- Le château de Barbantane et son parc ;
- La tour Anglica ;
- L'église paroissiale ;
- La maison des Chevaliers.

L'ancien couvent des pères de l'Observance n'est pas protégé au titre des monuments historiques. Il est situé en bordure du parc classé du château de Barbantane (figuré en noir), à l'intérieur et en limite du site patrimonial remarquable (SPR) de Barbantane, délimité le 3 mai 2022 (extrait Atlas des patrimoines, secteur en bleu ou en gris).



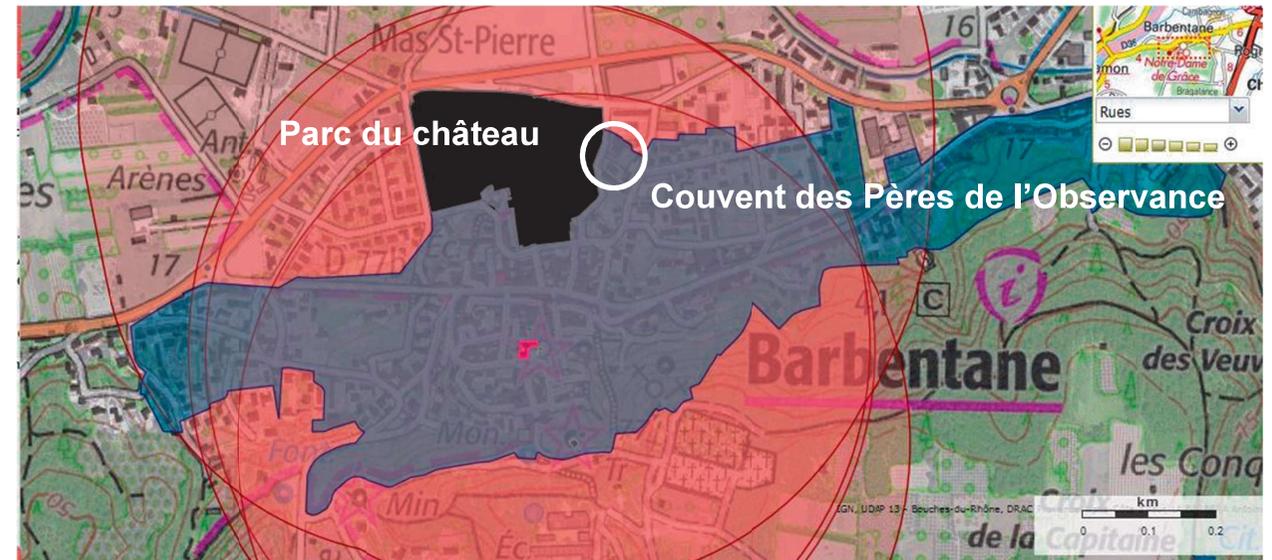
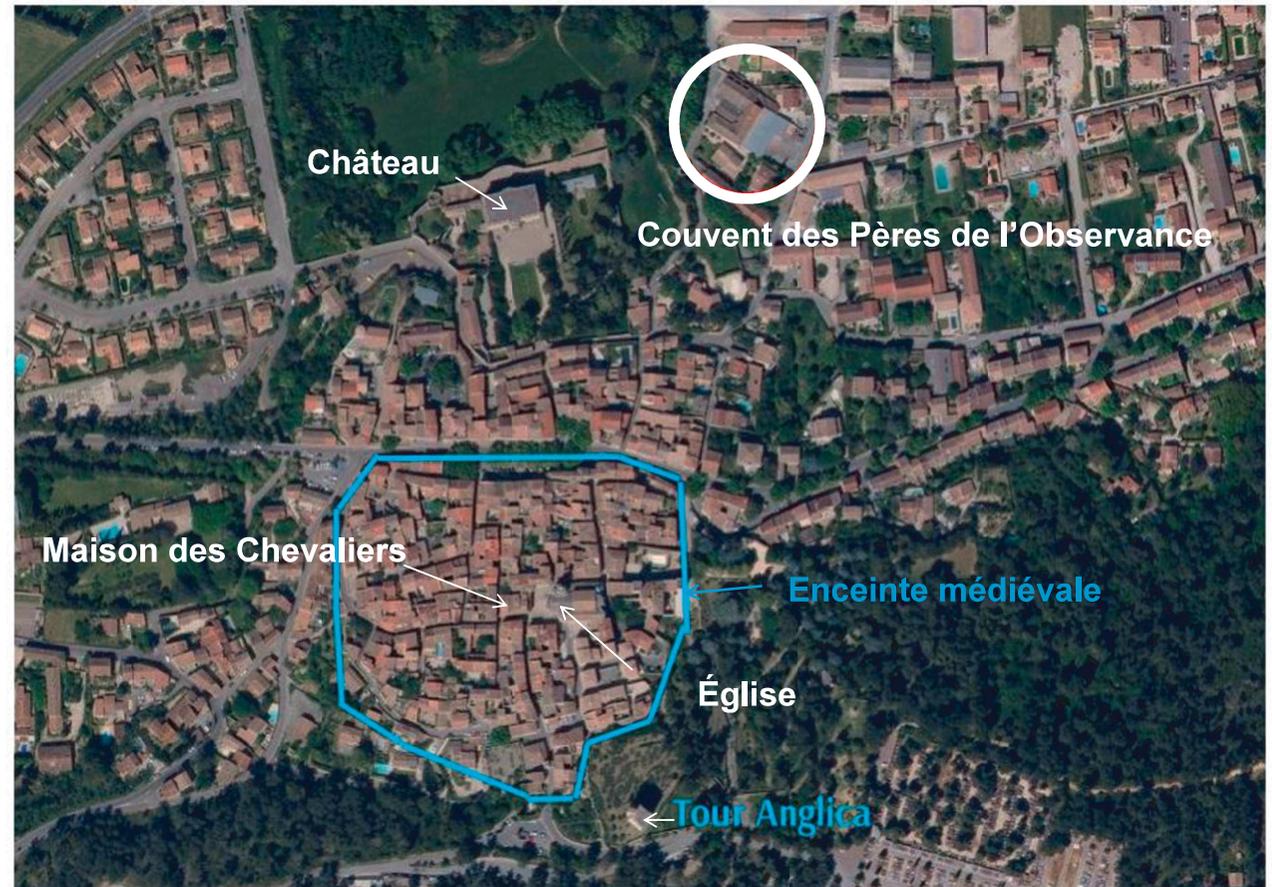
Eglise ND des Grâces



Château

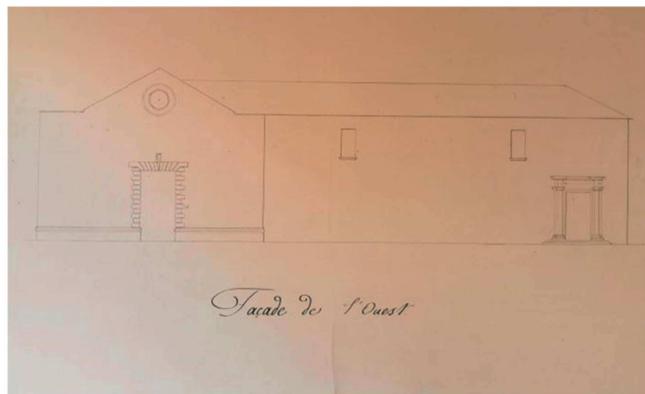
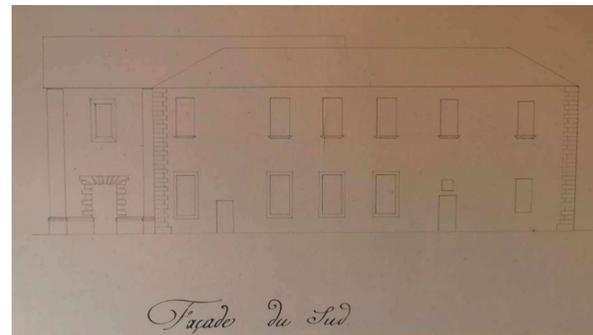
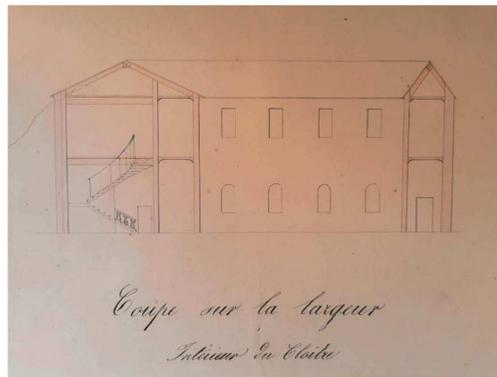
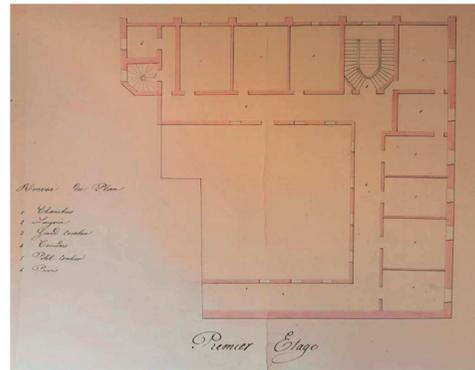
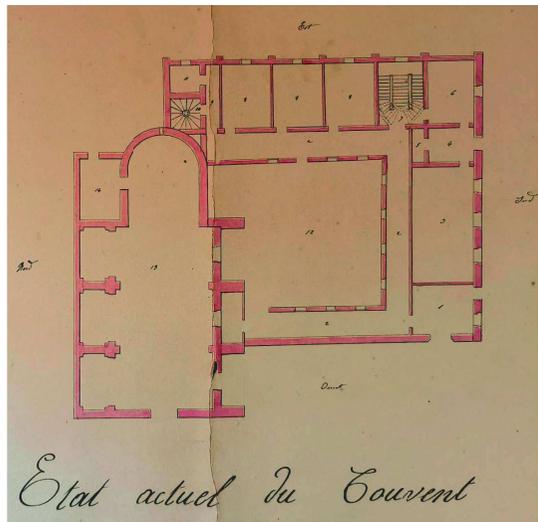


Maison des Chevaliers



Historique du couvent

Etat des lieux de 1853, en plans, coupes et élévations



Situé hors les murs de Barbantane, le couvent des Pères de l'Observance a été fondé en 1639 sur les bases de l'église médiévale de Saint-Jean de Vénasque.

Cet ordre mendiant, issu de la réforme des franciscains, et vivant de l'aumône, des messes et de leur enseignement était dédié au secours des plus pauvres. Les frères étaient peu nombreux : quatre à l'installation, trois avant la Révolution. Le chantier d'installation dut, faute de moyens, s'étaler sur un siècle.

Le couvent se composait de quatre corps de bâtiments développés autour d'un cloître : l'église au nord, le parloir, les cuisines et le réfectoire au rez-de-chaussée, les chambres aux étages. Il était marqué par une extrême sobriété.

L'église aurait été reconstruite vers 1730-1731. Elle offre un bel exemple d'archaïsme technique avec ses voûtes en berceau brisé sur doubleau, de conception romane reposant sur des pilastres classiques. De large contreforts pleins contrebutent les poussées des doubleaux.

Le couvent est vendu comme Bien National en 1791 à un prête-nom du châtelain de Barbantane. Une école catholique pour jeunes filles occupa les lieux jusqu'en 1958.

En 1853, un projet d'acquisition communale pour en faire une école de garçons échoue. C'est l'occasion de dresser les premiers plans intérieurs connus de l'édifice.

Le couvent est transformé en station d'emballage pour les fruits et légumes jusqu'en 1980, causant l'entresollement de la nef, la disparition de la galerie ouest du cloître, la construction de hangars dans les espaces libres et la perte des clôtures ouest et est du couvent. Un marchand de meubles occupa ensuite le site jusqu'en 2016.



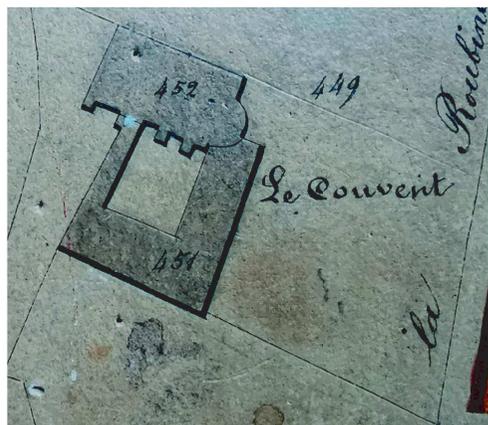
Photo aérienne vers 1950



Photo aérienne en 1964



Photo aérienne en 2020



Extrait du cadastre de 1830

Evolution du couvent de 1830 à nos jours

- 1830 Le couvent est complet avec son cloître et son jardin
- 1950 Le couvent, devenu école : le jardin est transformé en cour arborée
- 1964 Transformation du couvent en entrepôts agricoles. Le cloître a perdu sa galerie ouest et est occupé par un hangar
- 2020 Un nouveau hangar a été construit à l'est dans l'espace de la cour
- 2022 Démolition des hangars



Extrait du cadastre de 2020